

MODE D'EMPLOI

Document à remplir, en cas de doute, renseignez-vous auprès des professeurs ou du secrétariat.

INFORMATIONS ELEVE : les données de l'élève. Dès qu'il y a un changement, merci de prévenir par mail : academie@tubize.be

Tél. : celui qui servira pour toutes communications (absence d'un professeur, accident, ...)

INFORMATIONS RESPONSABLE LEGAL : personne de référence pour l'élève mineur et le suivi administratif (facturation, courrier, ...)

REINSCRIPTION :

- DOMAINE** :
- Musique (M),
 - Arts de la parole (ADP),
 - Danse (D)

COURS : Le cours que vous souhaitez suivre en fonction de la liste « **Horaire** » et de noter l'intitulé exact du cours.
S'il n'y a pas assez de place, merci de mettre sur une seconde feuille d'inscription.

FILIERE :

P= préparatoire (M de 5 à 6 ans / 7 ans pour ADP)
F= formation (à partir de 7 ans / 8 ans ADP)

PERIODE :

1 période = 50 minutes de cours
P (préparatoire) = 1 x 50 min.
F (formation) = 2 x 50 min – domaine aux choix – si musique : préciser le choix de l'instrument.
Q (qualification) = 2 x 50min dans le même domaine.

Il y a aussi la feuille de « **Cours complémentaires** » pour le choix d'une 2^{ème} période.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Année scolaire 2021/2022
Annexe G
Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

FICHE D'INSCRIPTION

Etablissement : Académie F. Daniels – 21 Rue de Stimbert – 1480 Tubize Inscription Réinscription
 Personne morale responsable de la collecte des données¹ : Mr Etienne LAURENT – Directeur général.....
 Coordonnées du délégué à la protection des données : 1, Grand Place – 1480 Tubize.....
 Domaines : (Biffer le(s) domaine(s) non suivi(s))
 Arts plastiques, visuels et de l'espace Musique Arts de la parole et du théâtre Danse

Informations de l'élève :

Nom Prénom(s)
 Date de naissance Numéro de registre national P Genre : F/M/X
 Adresse : rue n°
 CP Localité
 Tél Gsm E-mail

Informations de la personne responsable : (A compléter si élève mineur)

Nom Prénom
 Parent / Tuteur / Autre
 Adresse (si différente de l'élève)
 Tél Gsm E-mail

(Ré)Inscription au(x) cours : (Encadré à compléter par l'établissement)

| Implantation | Domaine | Cours | Filière | Année | Période(s) | Professeur |
|--------------|---------|-------|---------|-------|------------|------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Etudes artistiques déjà suivies/en cours² (A compléter ou barrer si sans objet)
 Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours dans un autre établissement de l'enseignement artistique (ESAHR ou ESA) :

| Etablissement | Domaine | Cours | Filière | Année |
|---------------|---------|-------|---------|-------|
| | | | | |
| | | | | |

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française (CF).

Liste d'attente instrument (à partir F1) : Nouveau choix ci-dessous Changement de choix

| Choix 1 : | Choix 2 : |
|---|------------|
| Avoir pris connaissance du règlement d'ordre Intérieur (sur acc.tubize.be ou dans les locaux ou sur simple demande) | OUI NON |
| Autorisation de sortie seule (mention obligatoire pour les mineurs) | OUI NON |
| Droit à l'image (autorise la diffusion des images et vidéo de l'élève lors des activités) | OUI NON |

Frais de gestion de dossier 20 € seront facturés directement par le Service Recette de la Ville de Tubize.

Droit d'inscription (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) : encadré à compléter par l'établissement

Situation de l'élève : - de 12 ans Entre 12 et 18 ans - de 18 ans
(né après le 31/12/02) (né entre le 15/10/03 et le 31/12/02) (né avant le 15/10/03)

Situation générant une exemption ou une exonération (voir versos N°) :

Montant à payer : 0 € 76 € 190 €

Document à fournir (*) : Carte d'identité + A B C D E F G H I J

Date d'inscription :

Signature de l'élève ou de la personne responsable³ :

1 Soit, C/acc... / l'Administration communale ou la Ville de ... représentée par ...
 2 En vertu du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (articles 8 à 11)
 3 Si l'élève est mineur.

(*) A : Attestation de l'école fréquentée
 B : Attestation de l'ONEM, organisme de paiement (CAPAC-syndicats) (H4)
 C : Composition de ménage
 D : Attestation du CPAS
 E : Attestation du SPF Sécurité Sociale, de l'ASBL du Service PHARE ou du VAPH
 F : Attestation officielle (HS) émanant de l'ESAHR
 G : Attestation de l'ONEM, organisme de paiement (option)
 H : Attestation du FOREM, ACTIRIS, VDAB ou ADG
 I : Attestation du Service fédéral des Pensions
 J : Preuve inscription pour les 2 enfants + âgés

Page 1 sur 2

ETUDES ARTISTIQUES DÉJÀ SUIVIES/EN COURS : si vous êtes dans une autre académie ou une école d'art en cours du soir. Pas de doublon dans le(s) cours suivi(s). Paiement d'un seul minerval.

CHOIX D'UN INSTRUMENT :
 Seulement à partir de la F1 (7 ans).
1^{er} choix : choix prioritaire et exclusif pendant 2 ans
2^{ème} choix : les 2 choix sont prioritaires au bout des 2 ans d'attente du 1^{er} choix (cas rare).
 Dès qu'une place se libère pour l'instrument du 2^{ème} choix, l'élève devient prioritaire pour la place.

Concernant les cours d'instrument :
 Nous prendrons contact avec vous pour vous proposer les jours et heures de disponibles.
 Les cours d'instruments sont de 50 minutes pour 2 à 3 élèves.
 Certains instruments sont plus demandés que d'autres et requièrent plus d'attente.
 Pour s'inscrire au cours de piano, il faut pouvoir disposer d'un instrument à domicile (piano ou piano digital).

INFORMATIONS PRATIQUES :
 Il est important de prendre connaissance du règlement (justificatifs d'absences, évaluation...), les autorisations, le droit à l'image. En signant vous acceptez le ROI, le droit à l'image et l'interdiction de sortie au -16 ans.

DROIT D'INSCRIPTION : cocher la case devant la tranche d'âge correspondant à l'élève. Sans information, la facturation sera faite aux tarifs d'application FWB en fonction de l'âge.

Signaler l'éventuelle exemption le cas échéant.

Exemption : les justificatifs, datés de septembre, doivent être notre possession pour le 10 octobre.

SIGNATURE OBLIGATOIRE et une copie de la carte d'identité recto/verso du majeur (et du mineur)